

MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLU

AVIS de

MISE A DISPOSITION du PUBLIC

Par délibération n° 2025-09-24/02 du 24/09/2025, le Conseil Municipal d'Esmans a prescrit la mise à disposition du public du dossier portant sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Esmans.

La procédure vise à rectifier une erreur matérielle relative au classement en zone naturelle (N), de parcelles actuellement cultivées au lieu-dit le Tertre Blanc, afin de les reclasser en zone agricole (A).

La mise à disposition du public du dossier se déroulera à l'accueil de la mairie d'Esmans, 16 rue Grande 77940 Esmans, du lundi 03 novembre 2025 à 15h30 au vendredi 05 décembre 2025 à 12h30, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Le Lundi de 15h30 à 17h30, le Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h30,
le Vendredi de 10h30 à 12h30 et un Samedi sur deux de 10h00 à 12h00.

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- Le dossier de modification simplifiée du PLU de la commune d'Esmans
- Les avis émis par les personnes associées

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête physique à disposition à la mairie.

A l'issue de la mise à disposition, Le Maire présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.